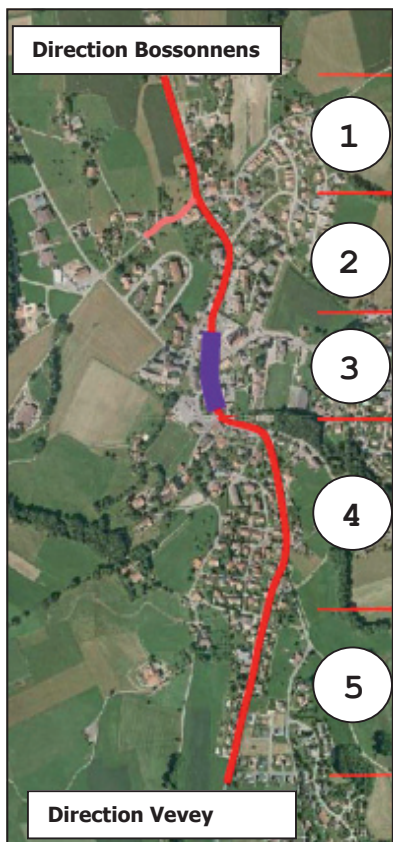




VALTRALOC – 1ERE ETAPE DES TRAVAUX

Ce printemps se déroulera la première étape des travaux Valtraloc avec le réaménagement du secteur de la route cantonale allant de l'entrée du village côté Bossonnens jusqu'à la rue de la Croix-de-Montet, y compris le réaménagement de cette dernière. Durant cette période, un trafic en alternance sera mis en place, réglé par des feux de signalisation.



Etapes du projet

1. **secteur d'approche nord** – de l'entrée côté Bossonnens jusqu'à la rue de la Croix-de-Montet
2. **secteur urbain nord** - de la rue de la Croix-de-Montet au centre-village
3. **secteur central** : centre-village
4. **secteur urbain sud** : du centre-village à la rue de la Grande-Fin
5. **secteur d'approche sud** : de la rue de la Grande-Fin à l'entrée côté Vevey

Objectif du projet

Le réaménagement de ce tronçon (secteur approche nord) fait partie d'un ensemble de travaux qui seront entrepris au cours des prochaines années dans le cadre du concept Valtraloc (valorisation de la traversée de la localité).

Le projet a pour objectif de mettre en place des mesures permettant de maîtriser la vitesse de circulation et d'assurer ainsi une meilleure cohabitation entre les usagers de la route et les piétons.

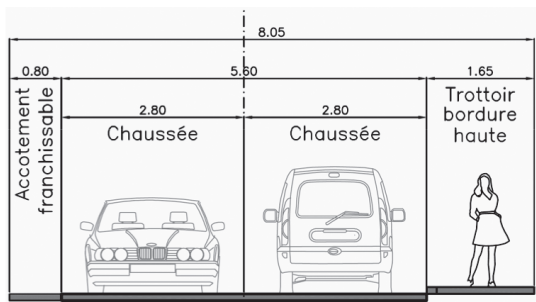
En effet, la diminution de la vitesse permet non seulement d'améliorer la sécurité, mais apporte également une meilleure qualité de vie en rendant la rue à ses habitants. Enfin, elle permet de réduire le bruit lié au trafic dans les localités.

Fondements du projet

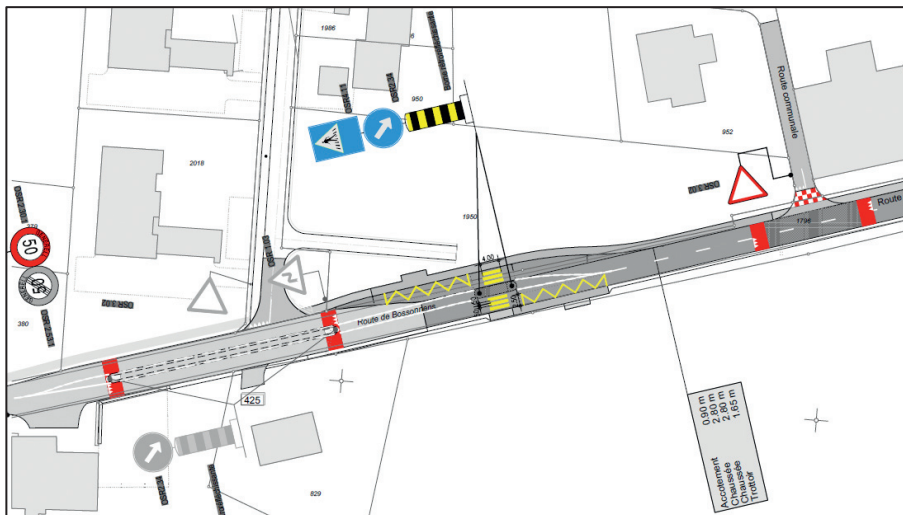
Le projet est conçu de façon à diminuer progressivement la vitesse des véhicules jusqu'au centre d'Attalens. La traversée du village a été découpée en secteurs, permettant d'amener la vitesse de 80 km/h hors localité à 30 km/h au centre. Pour y parvenir, le réaménagement de la route prévoit une réduction de la largeur de la chaussée de 7 à 5.60 mètres. De plus, un revêtement phonoabsorbant sera posé pour atténuer le bruit de la circulation.

Projet de réaménagement du secteur d'approche nord

Le tronçon s'étend de l'entrée côté Bossonnens jusqu'à la rue de la Croix-de-Montet. Le secteur prévoit un trottoir avec bordure haute côté est et un accotement franchissable côté ouest. Un rehaussement est prévu à la sortie du chemin des Jardins pour faire ralentir le trafic.



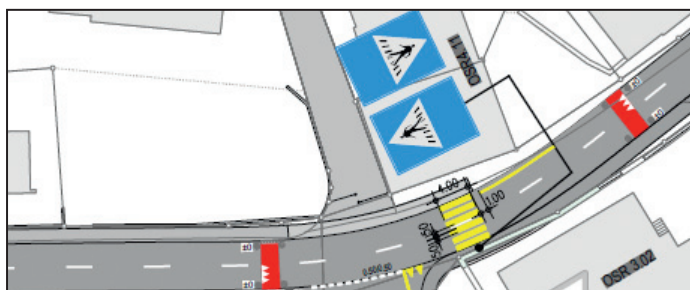
Création de deux arrêts de bus à la sortie du chemin de la Fin du Clos



Suite à une demande formulée lors d'un Conseil général, la commune a déposé en juin 2012 une demande formelle pour la création d'un arrêt de bus supplémentaire de chaque côté de la route de Bossonnens, à la sortie du chemin de la Fin du Clos. En juillet de la même année, le service de la Mobilité a émis un préavis défavorable, estimant que l'opportunité de créer un nouvel arrêt n'était pas démontrée et qu'il n'y aurait pas une distance suffisante entre les arrêts.

Convaincue de l'intérêt d'un arrêt à cet emplacement, la commune a adressé en novembre 2014 une nouvelle demande au service de la Mobilité, accompagnée d'un dossier justificatif. Le service de la Mobilité a préavisé favorablement la demande, autorisant ainsi la création de cet arrêt dans le cadre du projet Valtraloc.

Plus de sécurité au passage piéton du carrefour de la Croix-de-Montet



La première étape des travaux comprend également le réaménagement du carrefour et de la rue de la Croix-de-Montet. La sécurité du passage piéton sera améliorée par un rehaussement de chaque côté qui permettra de réduire la vitesse et améliorer la visibilité aussi bien pour les piétons que pour les

automobilistes.

A la rue de la Croix-de-Montet, le sens unique à la descente sera maintenu avec un trottoir franchissable et une piste cyclable. La réalisation de ces aménagements permettra de réduire la largeur de la chaussée, diminuant la vitesse de la circulation.

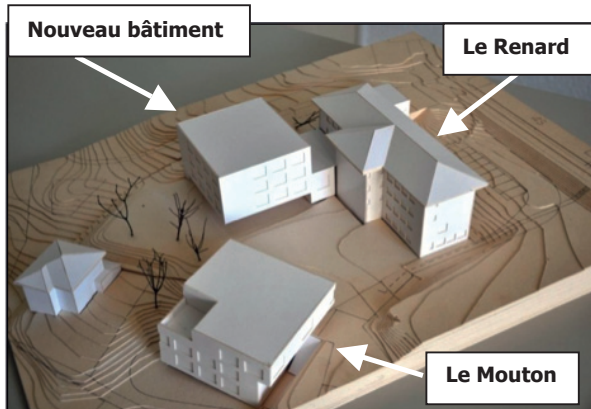
Étapes de construction et coût des travaux

Rappelons que les travaux se dérouleront par étapes de 2015 à 2018, avec en 2016 le secteur urbain nord et le secteur central, en 2017 le secteur d'approche sud et enfin en 2018 le secteur urbain sud. Le coût total des travaux est estimé à Fr. 6.446 millions, dont Fr. 3.256 millions à charge de la commune. Lors de sa séance du 8 décembre 2014, le Conseil général a approuvé le budget d'investissement nécessaire à la réalisation des travaux.



Point de la situation

ÉCOLE - NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE



Lors de sa séance du 8 décembre 2014, le Conseil général a approuvé à l'unanimité le crédit d'investissement de Fr. 5.885 millions, nécessaire à la construction d'un nouveau bâtiment scolaire en extension du bâtiment Le Renard. Les travaux vont débuter cette année avec une fin planifiée pour la rentrée scolaire 2016.

Avec le développement du village d'Attalens et l'entrée en vigueur du nouveau plan d'aménagement local (PAL), la nécessité d'un nouveau bâtiment scolaire est rapidement apparue comme une évidence. Une étude démographique réalisée en 2013 l'a confirmé puisqu'elle a permis d'estimer à 28 pour 2015-16 et 32 pour 2016-17 le nombre de classes nécessaires pour accueillir tous les élèves du cercle scolaire d'Attalens-Granges. Or, durant l'année scolaire 2012-2013, tous les locaux scolaires étaient utilisés avec 472 élèves répartis dans 23 classes.

Sur la base de ces informations, le Conseil communal a porté son choix sur la construction d'un nouveau bâtiment scolaire en extension du bâtiment Le Renard, permettant la création de 9 salles de classes, 3 locaux annexes et 2 bureaux administratifs.

Effectifs scolaires revus à la baisse

L'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 des modifications de la loi sur l'aménagement du territoire est venue chambouler toutes les estimations démographiques effectuées au préalable. Le plan d'aménagement local de certaines communes, dont Attalens, a été approuvé avant cette entrée en vigueur ; d'autres, comme la commune de Granges-Veveyse, ont vu leur projet d'aménagement territorial gelé pendant une période d'au moins cinq ans. Les recours déposés sur la mise en zone de certaines parcelles ont également eu pour effet de bloquer le développement de ces terrains. C'est notamment le cas de la zone de développement la plus importante de notre PAL au lieu-dit Coquagenoud.

Il était par conséquent crucial d'étudier l'impact de ces nouvelles dispositions légales sur les effectifs scolaires et sur la démographie communale. Il s'avère que la progression estimée est moins rapide et importante que lors des premières estimations effectuées en 2013, avec pour conséquence une diminution significative du nombre de classes nécessaires pour les prochaines rentrées scolaires. Sur la base des données à notre disposition actuellement, les besoins estimés sont passés de 9 à environ 3-4 classes en 2016.

Maintien du projet initial

Malgré cette différence importante en terme de besoins, le Conseil communal a estimé que les classes supplémentaires pourraient être affectées à la création de locaux qui sont notamment exigés par le canton, par exemple une bibliothèque scolaire, des salles d'activités créatrices ou encore des locaux pour l'accueil extrascolaire pour lequel les demandes ne cessent de croître.

Le soutien du Conseil communal de Granges n'a fait que conforter le Conseil communal dans sa décision d'aller de l'avant avec le projet lauréat présenté au Conseil général et pour lequel ce dernier a accordé les crédits nécessaires.



Comment consommer de manière plus responsable ? Alors qu'une grande partie de la pollution de la planète vient de notre façon de nous alimenter, chaque consommateur peut agir à son échelle pour une consommation durable.

Des fraises au mois de janvier ?

Dans les magasins, plus particulièrement ceux de la grande distribution, il n'est pas rare de trouver certains fruits et légumes en toutes saisons dans les rayons : des fraises au mois de janvier, des asperges en février ou encore des haricots en décembre. Faut-il vraiment consommer de tout et en tout temps ? Consommer ces aliments provenant de pays lointains est non seulement à l'origine d'une pollution importante, mais met également l'agriculture locale en difficulté.



Reprenons l'exemple des fraises et des asperges. Un kilo de fraises suisses acheté en juin nécessite 0.2 litre de pétrole pour 4,9 litres de pétrole pour le même kilo de fraises acheté en mars et importé par avion d'Israël. Le constat est le même avec une botte d'asperges du Mexique importée par avion en février, qui nécessite 5 litres de pétrole alors que l'achat d'asperges suisses de saison (en mai) ne nécessite pour son transport que 0.3 litre de pétrole (source WWF).

Consommer local et de saison

Pour contrer la pollution engendrée par le transport routier ou aérien des aliments qui finissent dans notre assiette, le mouvement « locavore » est apparu il y a une dizaine d'années à San Francisco aux Etats-Unis. Pour contribuer au développement durable, ses adeptes ne consomment que des aliments de saison en provenance d'un rayon d'environ 160 km de leur domicile.

Sans aller aussi loin que les « locavores », peut-être faut-il simplement se poser quelques questions sur nos habitudes de consommation et apprendre à consommer de façon plus respectueuse. Une alimentation locale et de saison est la manière la plus simple pour réduire la pollution liée au transport, tout en encourageant l'économie locale et en contribuant à la biodiversité.

Une alternative à la grande distribution – les commerces de proximité

En Suisse, au cours des dernières décennies, les déplacements en voiture ont connu un essor important que ce soit pour les loisirs, se rendre au travail ou encore aller faire ses courses. Chaque Suisse parcourt ainsi 36,7 km tous les jours, dont 4,7 pour les achats (Le Temps – 14.02.2015). Les commerces de proximité qui existaient dans les villages ou les quartiers des villes tendent à disparaître. Les grands gagnants de cette évolution sont les centres commerciaux implantés en périphérie des villes.

La démarche des consommateurs cherchant à obtenir les produits au meilleur prix est compréhensible. Cependant, en tenant compte des coûts réels engendrés par ces déplacements, soit 40 à 60 centimes par kilomètre parcouru, le recours aux commerces de proximité retrouve de son attractivité et se révèle intéressant pour les achats quotidiens. Il permet également de soutenir l'économie locale et d'éviter des déplacements peu écologiques et plus coûteux qu'ils n'y paraissent.

Du consommateur attentif au « consommateur »

En Suisse, les deux grandes enseignes que sont la Coop et la Migros dominent le marché. Ces deux distributeurs vendent ainsi 80% des fruits et légumes consommés en Suisse. Les consommateurs n'ont donc que peu d'options possibles pour échapper à l'emprise de ces géants de la distribution.

Des alternatives à ce système se mettent cependant progressivement en place et permettent aux consommateurs d'acheter directement aux paysans producteurs. Il s'agit par exemple des marchés à la ferme ou des paniers de la ferme proposant des produits locaux et de saison aux consommateurs.

Bien sûr, acheter uniquement des produits locaux peut s'avérer coûteux, alors que les Suisses n'ont jamais dépensé aussi peu pour se nourrir. De même, se rendre au marché, à la ferme ou aller chercher son panier de produits frais, peut s'avérer compliqué en terme d'horaires et de temps à disposition. Il est néanmoins possible à chacun, dans la mesure de ses moyens, de choisir les produits de manière responsable, en étant plus attentif à la provenance des aliments. Consommer des produits de saison, c'est tout aussi bon pour l'environnement que pour la santé.

Nos poubelles débordent d'aliments – moins jeter c'est possible !

En Suisse comme dans le reste des pays occidentaux, près d'un tiers de la nourriture serait gaspillée. Les consommateurs sont les principaux responsables, puisqu'ils jettent 46% des aliments mis à la poubelle en Suisse. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que la nourriture est abondante et surtout qu'elle ne coûte pas cher. Ainsi en Suisse, les dépenses de nourriture représentent 7% du budget des ménages, soit environ la même proportion que les dépenses de divertissement (RTS).

Des producteurs aux consommateurs en passant par la grande distribution, le constat est le même partout. Tous jettent à des degrés divers. Lors de la production, des tonnes de nourritures sont perdues parce qu'elles sont produites en trop grande quantité ou ne correspondent pas aux critères de l'industrie agro-alimentaire. Une fois en magasin, la plupart des invendus et produits passés de date finissent également à la poubelle.



Alors que faire ? Avant tout, prendre conscience de l'ampleur du phénomène. Mais il est également possible de réduire considérablement le gaspillage alimentaire chez soi. Voici quelques astuces parmi d'autres :

- vérifier le contenu du frigo et des placards avant d'établir la liste des courses ;
- une fois dans le magasin, éviter les achats impulsifs en faisant les courses le ventre vide ;
- être vigilant avec les promotions, plus particulièrement si elles portent sur des produits périssables : le risque est alors grand de devoir jeter des aliments faute d'avoir pu les consommer à temps ;
- toujours vérifier la date limite d'un produit pour éviter d'avoir à le jeter les jours suivants ;
- de retour à la maison, respecter le principe « premier entré, premier sorti » pour ne rien oublier au fond du frigo

Et enfin, (ré)apprenons l'art de conserver et d'accommoder les restes !



Déjà 30 ans d'activités !

PASSEPORT-VACANCES DE LA VEVEYSE

Le Passeport-Vacances de la Veveyse fête ses 30 ans cette année. Pour marquer l'événement, une journée *Découverte* sera organisée le samedi 4 juillet 2015 de 10 à 16 heures à la halle triple à Châtel-St-Denis.

A cette occasion, les enfants pourront prendre part, sans inscription, à des ateliers qui leur permettront de découvrir une partie des activités proposées par le Passeport-Vacances durant les vacances d'été. Chaque enfant repartira avec un petit souvenir de la journée. Il y a aura la possibilité de se restaurer sur place.

La journée sera organisée en collaboration avec le Rotary Club de Châtel-St-Denis, qui fête également ses 30 ans cette année et qui apportera son soutien financier à la manifestation.

Pour que ces moments de joie offerts aux enfants puissent perdurer à l'avenir, Passeport-Vacances de la Veveyse a toujours besoin de nouveaux bénévoles. En effet, l'animation qui occupe plus de 600 enfants de toute la Veveyse durant les deux premières semaines de juillet a besoin de votre soutien.

L'association recherche des personnes disponibles pour offrir un peu de leur temps aux enfants de la région comme accompagnateur, chauffeur ou encore responsable d'activité.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Mme Danièle Helmstetter, présidente de l'association, au 021 907 62 73.



Santé : assurance-maladie

SUBSIDES POUR LA REDUCTION DES PRIMES EN 2015

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides peuvent être obtenues auprès de :

- l'administration communale au 021 947 41 85
- de la Caisse cantonale de compensation AVS au 026 305 45 00
- sur le site de la caisse cantonale de compensation AVS www.caisseavsfr.ch/rpi



Commune

EN BREF

Félicitations

Le Conseil communal félicite M. Jean Richoz qui a fêté ses 90 ans le 3 novembre 2014 et Mmes Marie Beaud et Thérèse Tâche qui ont soufflé 90 bougies, respectivement le 25 décembre 2014 et le 27 janvier 2015.

Une balade au programme? Réservez votre carte journalière CFF à la commune

La commune d'Attalens met à disposition de sa population deux cartes journalières au prix de 35 francs chacune. Une carte permet de voyager en 2^{ème} classe pendant toute la journée de validité sur l'ensemble du réseau suisse des CFF et la plupart des chemins de fer privés, réseaux de transports publics, cars postaux et bateaux. Vous bénéficiez également de réductions sur de nombreux trajets en chemin de fer de montagne. Alors, n'hésitez plus et venez profiter de cartes journalières !

Avant d'appeler nos services pour votre réservation au 021 947 41 85, vous pouvez consulter les disponibilités sur le site de la commune www.attalens.ch, rubrique Services - transports